

Dossier assurance

Compte-rendu de la visio du 10 janvier 2023 à 16h

Prochaine réunion avec France Assureurs (ANEB, France Dignes, ARBE PACA) le 17 janvier 2023

Prochain point à la Commission Finances du 31 janvier à 16h30 (VISIO)

Contexte :

Cette réunion avait pour objectifs

- De faire un retour sur le questionnaire envoyé par France assureurs suite aux remarques de l'ANEB et ses membres concernant les deux questionnaires SMACL et Groupama reçus en amont.
- D'identifier les travaux à mener pour poursuivre l'aide aux gestionnaires de bassin, dans un contexte où les cas de groupements de collectivités non assurées augmentent (pas d'assureur ou conditions trop restrictives/primes trop importantes).

Questionnaire

La trame du questionnaire proposée par France Assureurs semble bien répondre aux besoins et la majorité des remarques ont bien été prises en compte.

Cependant, quelques remarques :

- Le questionnaire est peut-être à adapter au type d'assurance demandé ?
- La question des ouvrages contributifs est à clarifier (parfois à priori gestionnaires différents ?).
- Mettre à jour la notion des AH (France digues)
- Quid des ouvrages non autorisés (certaines procédures d'autorisations ne sont pas arrivées à termes). Bien préciser qu'il est uniquement demandé à ce que les ouvrages soient bien identifiés, et l'avancement des procédures. **La procédure d'autorisation n'a pas d'incidence sur les risques de sinistres.**
- Durée des 10 ans pour l'historique de sinistralité qui semble énorme (3 ans actuellement). Sur ce sujet, il serait intéressant de leur poser la question **du montant des sinistres payés par les assurances aux collectivités (depuis la mise en place de la GEMAPI).**

Travaux d'accompagnement à engager

- L'étude proposée par FIDAL et le cabinet ALEXIS semble prématurée et aller sur une approche trop exhaustive (il n'est pas envisageable aujourd'hui de transmettre les éléments nécessaires, notamment sur les ouvrages en France ; quel intérêt d'avoir la localisation des ouvrages). Néanmoins, une expertise visant à mieux comprendre les choix des assureurs et les primes/exonérations proposées semble intéressante.
- La perspective de mise en place de groupements (national, territoriaux, sur certains champs, ...) semble complexe (les assureurs avaient parlé de concentration des risques et donc d'une solution qui ne serait pas adaptée. Le cabinet ALEXIS semblait ne pas partager cette analyse. Premières réflexions en ce sens sur l'Isère et positionnement des assureurs à priori défavorable). Sujet à étudier dans un deuxième temps si nécessaire.
- La mise en place d'un ou plusieurs contrats cadre semble très complexe au regard des différences entre toutes les structures (gouvernance, missions, maîtrise d'ouvrage, enjeux (torrentiel, méditerranéen, autre, ...). Par contre, **une aide mutualisée pour la rédaction des appels d'offre serait intéressante** (spécificités de l'assurance, capitalisation des expériences comme par exemple sur la nécessité de mettre des plafonds de prise en charge, de joindre des pièces techniques sur l'état des ouvrages, etc.).

- La liste partagée des éléments à produire est une avancée mais ne sera pas suffisante pour que les gestionnaires trouvent un assureur : les autres freins doivent être travaillés. Le premier est une mauvaise connaissance des activités/risques assurables et non assurables, et les risques/garanties liées aux systèmes d'endiguement. Une démarche pédagogique est à mettre en place (une première note a été réalisée par France Dignes [jointe], travail à poursuivre). Il est par ailleurs utile de poursuivre les travaux relatifs à la meilleure caractérisation des limites de responsabilités des gestionnaires [actions de l'AFPCNT, France Dignes, et ANEB notamment sur ces questions à poursuivre].
- Une alternative pour faciliter l'assurance des marchés est de définir clairement avec l'assureur les limites de responsabilité entre le niveau de protection et CAT NAT, les montants assurés et les franchises correspondantes.
- Le lobbying auprès des parlementaires reste important (sans analyse fine du risque financier) pour alerter les parlementaires et le gouvernement
 - des difficultés rencontrées,
 - qu'il n'est pas entendable que les collectivités soient responsables de la prévention des inondations sans assurance (qui par ailleurs a des incidences sur les autres missions car carence globale),
 - pour alerter sur les incohérences entre ce que demande l'administration et cette carence d'assurance : par exemple, les gestionnaires doivent être assurés pour pouvoir bénéficier de l'agrément de maîtrise d'œuvre et réaliser les études de danger en régie.
 - et les inviter à nous proposer des solutions (système assurantiel assuré par l'Etat, soit une solidarité de l'Etat sur les ouvrages non assurés, autres ?).

Suites proposées :

1. Note juridique sur l'assurabilité des missions/risques
2. Analyse de cas pour établir des recommandations pour les appels d'offre et des critères d'analyse des offres
3. Mise en place d'une mission d'accompagnement de nos membres à la réalisation des appels d'offre (forme juridique de la mission à préciser : convention de coopération, autres ?)
4. Continuer le Lobbying : courriers et demande de RDV

L'ANEB et France Dignes échangent pour étudier la synergie de leurs actions sur ces différents volets.